



Convention d'attribution de subvention

ENTRE, d'une part,

La Communauté urbaine du Grand Dijon, représentée par son président, Monsieur Alain MILLOT, agissant en application de la délibération du Conseil Communautaire du _____, ci-après dénommée « le Grand Dijon »,

ET, d'autre part,

L'Association Départementale de Tourisme Rural, représentée par son Président, Monsieur Pascal MURE, qui certifie qu'il en a le pouvoir du fait des statuts ou d'une décision des instances délibérantes de l'association, ci-après dénommée « l'ADTR ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les Chambres d'Agricultures ont développé la marque « Bienvenue à la Ferme », marque destinée aux exploitations agricoles actives en matière d'agritourisme et diversification. Le réseau des exploitations agricoles adhérentes à cette marque est animé dans chaque département par un relais, l'ADTR en Côte d'Or, qui œuvre à la promotion des produits du terroir en étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

Unissant leurs efforts en matière de développement de l'agriculture périurbaine, la Chambre d'Agriculture et le Grand Dijon ont adhéré conjointement au réseau « Terres en Villes » en juillet 2011. Cette adhésion découle d'une volonté commune de développer, entre autres choses, la vente directe et la promotion des produits agricoles.

Une des premières actions de promotion qui a découlé de ce partenariat, a consisté, en l'organisation par l'ADTR de deux marchés fermiers par an autour des Halles de Dijon, soutenu par le Grand Dijon. Ces événements ont connu un vif succès (environ 7 000 visiteurs par manifestation).

Souhaitant développer ce partenariat autour de nouveaux circuits de distribution, il a été décidé, en plus des marchés, de mettre en place un drive des produits fermiers installé sur le Marché de l'Agro (ex. Marché de Gros) en zone Cap Nord.

D'autres actions, visant la promotion des circuits courts, seront mises en place de façon événementielle.

Objet de la convention

La présente convention a pour objet de renouveler la participation du Grand Dijon à l'organisation des Marchés Fermiers « Bienvenue à la Ferme » deux fois par an, et de développer les projets favorisant les circuits courts.

Article 1: Engagements des parties

1.1 Engagements du Grand Dijon

Le Grand Dijon s'engage à :

- concourir à la promotion de ces événements,
- apporter un soutien financier à l'ADTR pour ces projets.

1.2 Engagements de l'ADTR

L'ADTR s'engage à :

- mobiliser pour ces actions des producteurs adhérents « Bienvenue à la Ferme » en recherchant la plus grande diversité de produits fermiers, et en s'assurant de la qualité des produits et de l'accueil réservé au public,
- organiser la promotion de l'événement,
- organiser l'animation de ceux-ci. Dans le cas précis des marchés : présence d'animaux de la ferme, petite restauration, démonstration de tonnellerie, promenade en calèche, ..., et s'assurer du bon déroulement de ces journées et actions,
- bâtir des partenariats mobilisateurs autour de ces événements (France Bleu Bourgogne,, Bien Public, Syndicat des Jeunes Agriculteurs, ...)
- établir le bilan de ces manifestations.

1.3 Assurance

L'ADTR est assurée en responsabilité civile pour les événements qu'elle organise.

Article 2 : Montant de la subvention

La subvention versée à l'ADTR par le Grand Dijon pour l'organisation de ces manifestations s'élève à 5 000 € la première année, à 4 000 € la deuxième année et à 3 000 € la troisième année.

Article 3 : Contrôles

L'ADTR doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi de la subvention reçue. A ce titre, l'ADTR est tenue de présenter, en cas de contrôle des services communautaires exercé sur place, les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production sera jugée utile au contrôle de l'utilisation de la subvention conformément à son objet (article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'ADTR s'engage à fournir au 31.12 de chaque année un bilan des actions conduites, comprenant un rapport financier ainsi qu'une présentation des réalisations. Ce bilan s'accompagnera le cas échéant de propositions d'améliorations pour les éditions suivantes.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

Le Grand Dijon s'engage à verser à l'ADTR le montant de la subvention sur bilan complet de l'action. Il sera possible à l'ADTR de percevoir le versement d'une avance sur subvention à hauteur de 50 %, sur demande écrite de l'ADTR dès la signature de la convention.

La subvention du Grand Dijon est versée sur le compte ci-dessous :
Code Banque : 10278
– Nom de la banque : Crédit Mutuel
Code Guichet : 02570
– Numéro de Compte : 00059181845
Clé RIB : 88

Article 5 : Durée et résiliation

La présente convention est conclue pour 1 an à compter du 1er janvier 2015, et sera tacitement reconduite jusqu'au 31.12.2017.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'un ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

A tout moment, à la demande de l'une ou l'autre des parties, une réunion de concertation pourra être organisée. En cas de non réalisation du projet par l'ADTR, le Grand Dijon exigera le reversement de la subvention non utilisée. Il en sera de même lorsque le bilan de l'action ne sera pas produit dans les délais.

Fait à Dijon en double exemplaire, le

Pour le Grand Dijon

Pour l'ADTR,

Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Alain MILLOT

Paul MURE



BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL 2015

Charges		Recettes	
Charges de personnel	5 000 €	Participation Producteurs fermiers et ADTR	4 700 €
Régie technique	3 600 €	Subvention Ville de Dijon	3 000 €
Visuel commun (nappe, panneaux de présentation, banderoles, t-shirts, etc...)	2 000 €	Grand Dijon	5 000 €
Petit matériel, animaux ferme, tracteur, animations diverses, paniers gourmands, etc...	3 000 €	Participation Chambre d'Agriculture de Côte d'Or	5 000 €
Secouristes	600 €		
Location tentes, logistique	3 500 €		
Total TTC	17 700 €	Total TTC	17 700 €

